

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 21 (1959)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les machines vous accusent! 2ème partie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083008>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

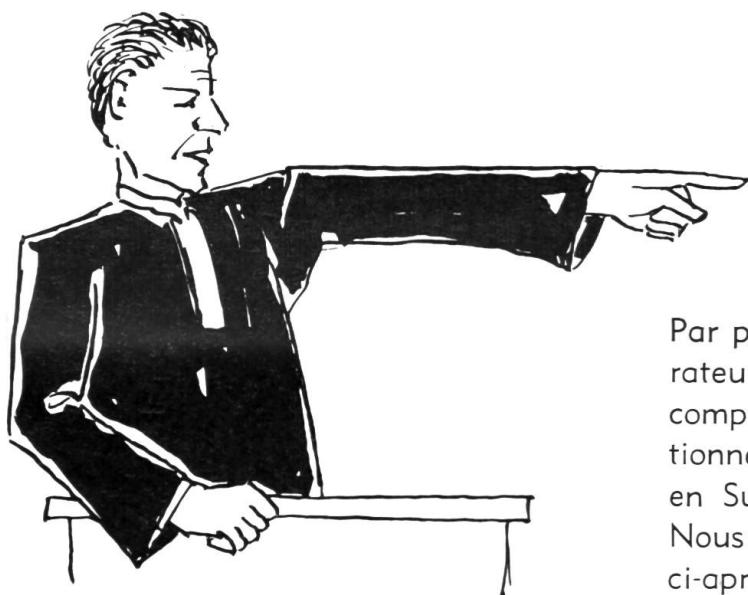
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

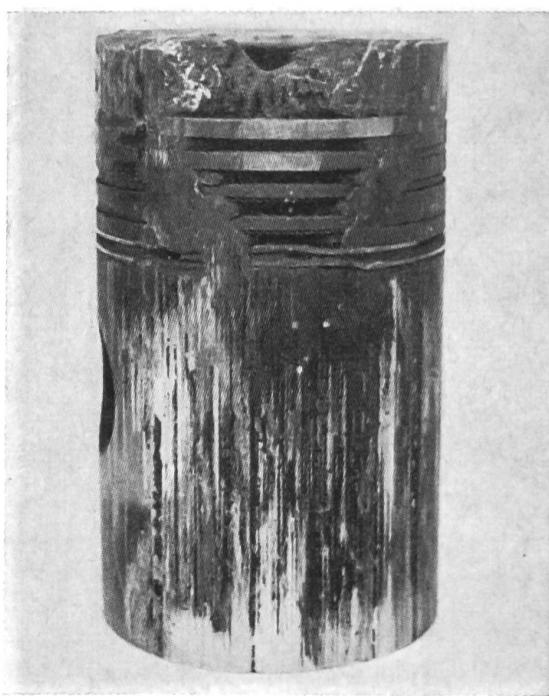
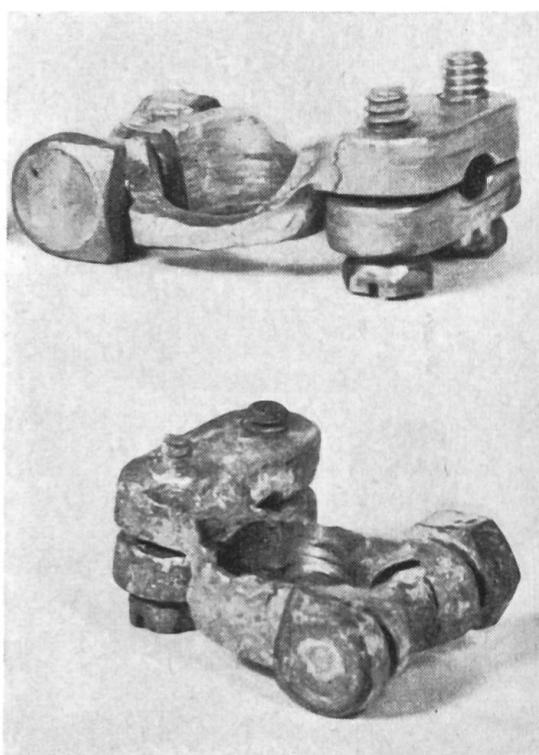
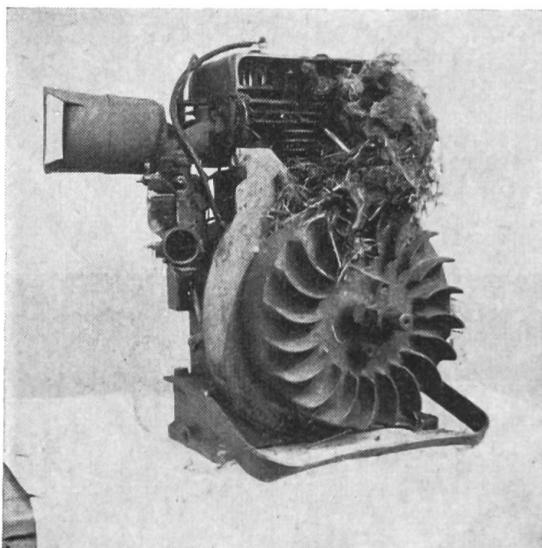
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Les machines

(2ème partie)

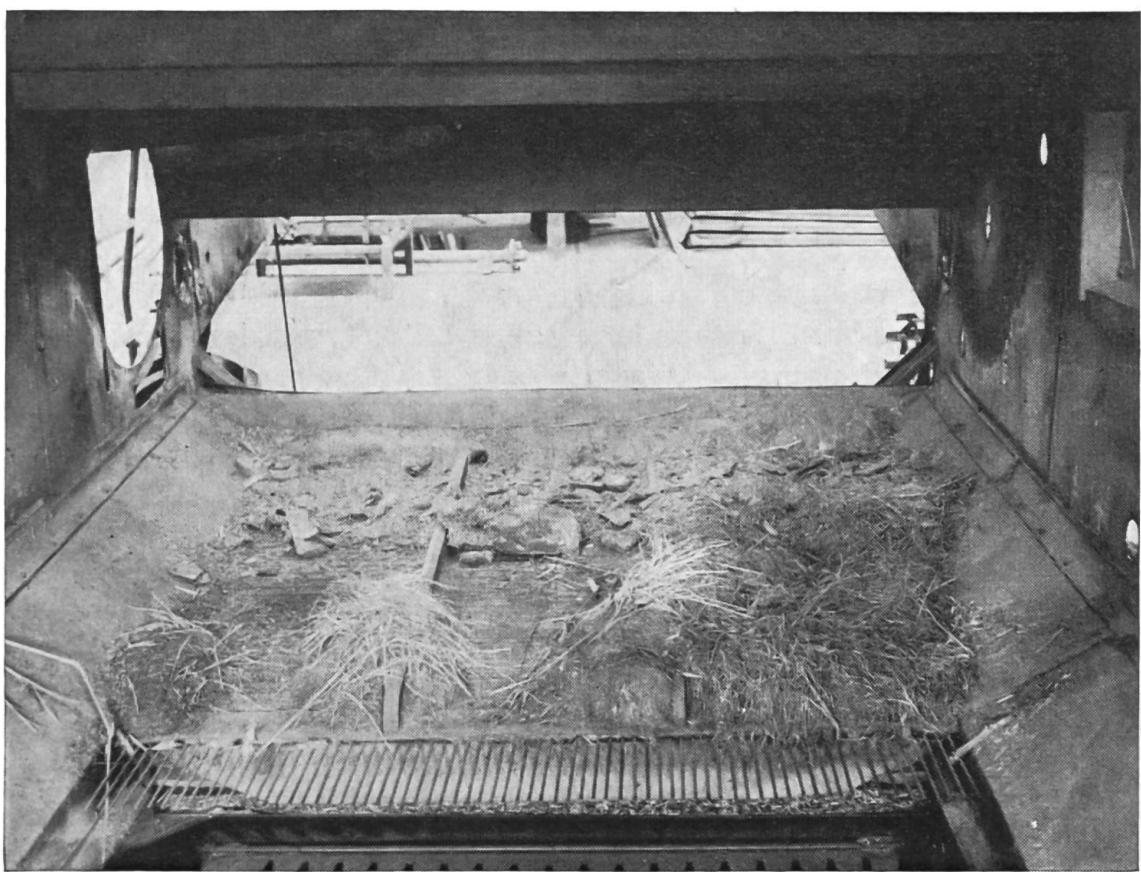
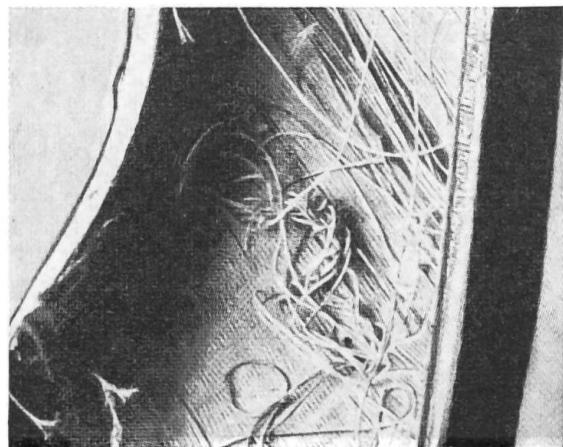
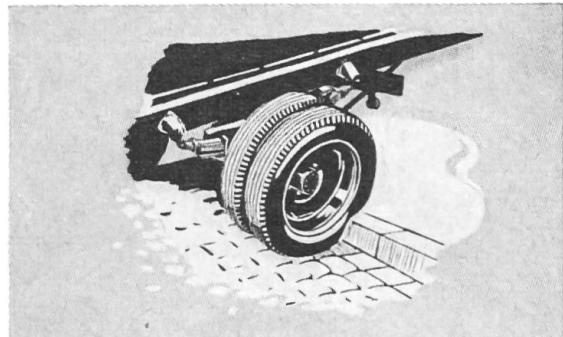
Par privilège spécial, notre collaborateur Rr. a été autorisé à faire le compte rendu d'un procès sensationnel qui a eu lieu quelque part en Suisse, au mois de septembre. Nous avons le plaisir de le publier ci-après à l'intention de nos lecteurs.



Les paragraphes techniques ont été élaborés par M. G.-C. Frizzoni, président de la commission technique. Les autres collaborateurs furent MM. H. Fritschi, K. Hatt, T. Ineichen, O. Keller, H. Leibundgut, L. Moos, S. Nussbaumer, G. Pottu, E. Schwaar et S. Wüthrich, tous membres ou collaborateurs de la commission technique. M. P. Signer, ingénieur-mécanicien de l'IMA, a été en outre consulté lors de la mise au net du texte définitif.

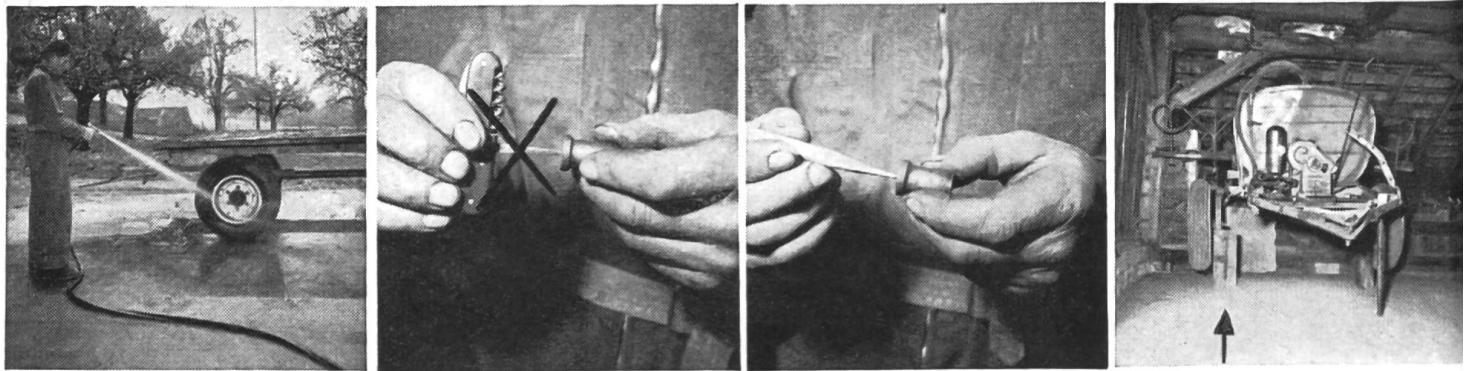
La Rédaction.

# vous accusent !



Pour les travaux d'entretien indiqués plus loin, les lettres a et b signifient:

- a = Travaux d'entretien à exécuter sinon chaque jour, toute au moins une fois par semaine, et en tout cas toujours à la fin d'une campagne.
- b) = Travaux d'entretien à toujours exécuter à la fin d'une campagne et au plus tard au début de l'hiver (si l'on a appliqué du liquide anti-rouille).

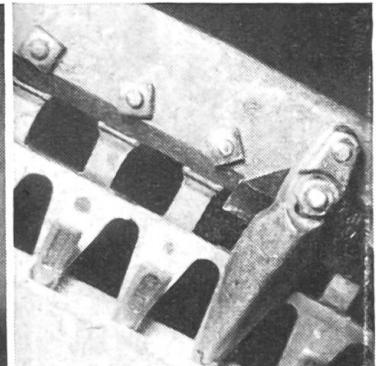
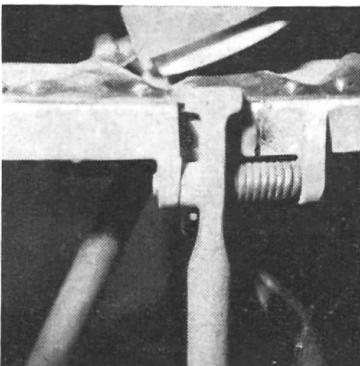


Ces longues explications, dont tout le monde salue la fin avec un soupir de satisfaction, ont eu pour effet de faire perler la sueur également au front du président! Il jette un coup d'œil interrogateur à ses assesseurs. Ceux-ci ayant approuvé du chef, il déclare avec soulagement que la séance sera interrompue pendant 10 minutes. Le défenseur des prévenus se dirige alors d'un pas rapide vers le président du tribunal et une discussion très animée se déroule entre eux. L'assistance se demande avec impatience si une explication lui sera donnée à ce sujet lorsque les débats se poursuivront.

Au moment où le président saisit sa sonnette pour reprendre l'audition des témoins, un silence total règne déjà dans la «salle». Il annonce que les accusés ont sollicité l'arrêt provisoire de l'interrogatoire des témoins afin de fournir de nouvelles preuves de disculpation, autrement dit de pouvoir faire entendre les déclarations de témoins à décharge. Mais le tribunal a décidé à l'unanimité de poursuivre l'audition des témoins. Les accusés auront la faculté de faire entendre lundi leurs témoins à décharge.

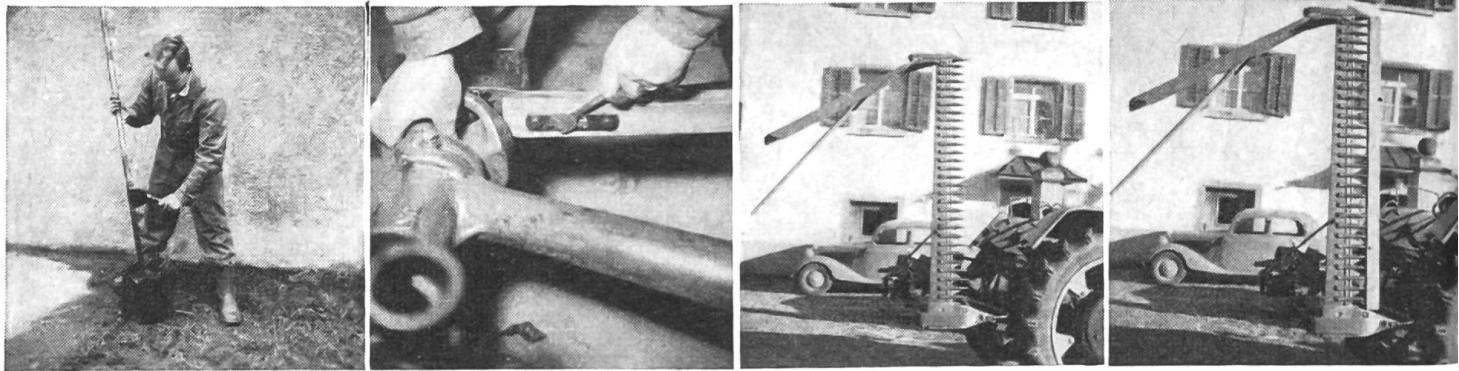
Ce n'est que maintenant, seulement, que je m'aperçois de la présence de diverses machines destinées à la lutte antiparasitaire, soit des **pulvérisateurs à dos**, des **pulvérisateurs sur brouette** et des **motopompes haute pression**, qui sont ainsi les témoins no. 20. Ils doivent répondre à une avalanche de questions. Pour simplifier, je me borne à reproduire ici la liste de leurs revendications, c'est-à-dire:

- a) ● Après chaque emploi, laver soigneusement l'intérieur de toute la tuyauterie.
  - Passer l'extérieur au jet d'eau, puis essuyer.
  - Remplir les postes de graissage de lubrifiant.
  - Contrôler le niveau de l'huile dans les carters à engrenage et les cylindres. Au besoin, rajouter de l'huile.
  - Vérifier les soupapes.
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Après avoir nettoyé à fond l'extérieur (éventuellement avec du savon synthétique — no. 3 du nécessaire d'entretien AGRO-PAC), démonter les pistons. A propos du nécessaire, voir à la page 36 du «Tracteur» 12/58.
  - Si nécessaire, remplacer les garnitures de cuir et procéder à leur remontage en ne serrant pas trop.
  - Démonter les soupapes, les nettoyer et en contrôler le bon fonctionnement.



- Nettoyer les parties en caoutchouc (les résidus de bouillie adhérant aux parties en caoutchouc peuvent être enlevés avec du papier de verre ou de l'esprit-de-vin), puis les enduire d'un mélange de glycérine et d'eau (1 : 1).
- Donner au moteur les mêmes soins qui sont mentionnés à la page 13 (témoins no. 1) du «Tracteur» 12/58.
- Nettoyer à fond l'agitateur et les buses, puis vérifier leur bon fonctionnement.
- Remplacer les garnitures des dispositifs d'étanchéité et les rondelles de joint à la fin de chaque campagne. (Ne pas en confectionner soi-même (!) et se les procurer dans le commerce.)
- Nettoyer avec soin les réservoirs à bouillie en bois, puis les entreposer dans un local sombre, plutôt humide, où ils sécheront après avoir été munis de leur couvercle.
- Détendre ou décompresser tous les ressorts.
- Vider les tuyaux flexibles, les nettoyer, puis les enduire d'un mélange de glycérine et d'eau (1 : 1). Ils seront ensuite enroulés en larges cercles et entreposés à plat sur une planche.
- Purger la cloche de pression de l'eau qu'elle contient.
- Nettoyer au savon synthétique (no. 3 du nécessaire d'entretien AGRO-PAC) l'extérieur des rampes, des guns et les lances, puis vérifier leur bon fonctionnement et les entreposer lorsqu'ils sont secs.
- Laver à fond toutes les parties de la turbine à air, en éliminant les dépôts au moyen d'un objet ni pointu ni tranchant, puis passer un chiffon imbibé de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien AGRO-PAC) sur les parties métalliques nues.
- Retoucher les endroits où la peinture a été endommagée.

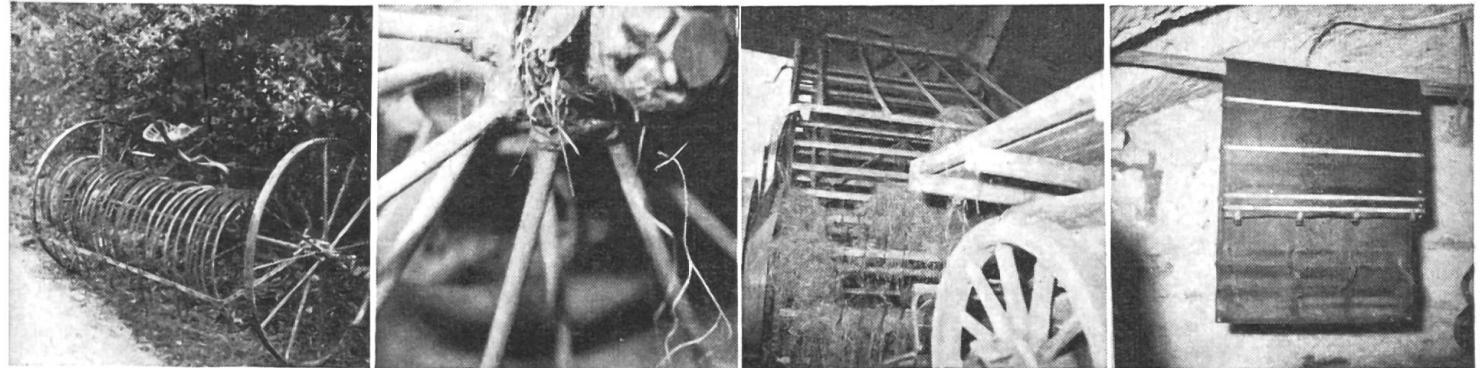
Ces témoins aux riches «harnachements» se sont à peine éclipsés que l'on voit quatre nouvelles machines entrer en scène. La façon dont elles viennent se placer sur un rang me rappelle ces photos de famille où quatre générations sont représentées. Il s'agit de deux **faucheuses à cheval** avec et sans moteur auxiliaire, d'une **motofaucheuse** et d'un **tracteur à 1 essieu**, qui constituent les **témoins no. 21**. Pour ne pas allonger mon compte rendu (gare aux ciseaux de notre rédacteur!), il faut me borner à reproduire uniquement les exigences énoncées par ces témoins, bien que



certaines déclarations concernant les barres de coupe aient été assez amusantes:

### Barres de coupe

- a) ● Après chaque travail, nettoyer la barre de coupe au jet d'eau, puis vérifier son bon fonctionnement.
- Si nécessaire, démonter les couteaux et affûter correctement les sections.
- Rajouter du lubrifiant à la tête de lame. Ne *pas lubrifier* la barre de coupe (plaques de friction, presse-lame et plaques de débourrage), car il se forme alors un mélange de sable et d'huile qui exerce une action abrasive.
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Affûter les contre-plaques de doigts émoussées et éventuellement les remplacer. Les personnes inexpérimentées doivent s'abstenir de procéder à leur affûtage.
  - Munir les tringles de lame qui sont en bon état de nouvelles sections et de plaques de débourrage.
  - Remplacer les plaques de friction usées du porte-lame.
  - En général, les presse-lame peuvent être réutilisés après leur démontage si l'on enlève ou rajoute des plaquettes intermédiaires.
  - Outre le couteau dont elle est équipée, chaque barre de coupe doit être accompagnée de deux ou trois autres couteaux entretenus comme il vient d'être dit et se trouvant dans le même état d'usure.
  - Après que l'on a remplacé les pièces défectueuses, on introduit le couteau dans la barre de coupe. Il faut qu'il coulisse facilement, mais sans jeu, c'est-à-dire en ne sortant pas de la barre de coupe lorsqu'on relève celle-ci (les sections doivent s'appuyer sur les contre-plaques de doigts comme une lame d'une paire de ciseaux frotte contre l'autre).
  - L'affûtage des sections doit toujours se faire en immobilisant le couteau au moyen d'un dispositif de serrage quelconque et en employant une meule d'émeri (corindon) à profil crêté. Il faut veiller à ne pas aiguiser les sections en pointe, c'est-à-dire qu'il faut leur laisser aussi longtemps que possible leur longueur originelle et leur extrémité tronquée. Après l'aiguisage exécuté avec la meule d'émeri (la meule doit toujours tourner contre l'opérateur), le léger morfil que présentent les tranchants est à enlever à l'aide d'une pierre à aiguiser (sinon ces derniers s'useront rapidement).



- Les tôles à andains déformées sont à redresser, et, si nécessaire, à remplacer.
- Avant une longue période de non-utilisation (hiver), il convient d'appliquer ou de pulvériser du liquide antirouille sur la barre de coupe (no. 1 du nécessaire d'entretien AGRO-PAC — voir à ce propos le no. 12/58 du TRACTEUR, à la page 36), puis de l'entreposer dans un endroit sec (ne pas l'entourer d'un sac!).

#### **Faucheuses à cheval et motofaucheuse (sans la barre de coupe)**

- a) ● Pour nettoyer ces machines de façon rationnelle, il est à recommander de le faire avec un mélange pulvérisé de savon synthétique (no. 3 du nécessaire d'entretien) et de carburant Diesel, dans la proportion respective de 1 : 10. Après avoir laissé agir ce liquide pendant un moment, laver la machine à l'aide du jet d'eau.
- Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.
- Enlever les excédents de graisse aux arbres qui comportent des joints Simmer.
- Si nécessaire, procéder au réglage des freins et de l'embrayage.
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Pour l'entretien des pneus, voir le no. 12/58 du TRACTEUR, à la page 8/9).
  - Comme les motofaucheuses sont généralement recouvertes d'une couche de peinture à base de laque synthétique, la réparation des dégâts doit être exécutée avec le même genre de peinture et seulement s'il s'agit de petites retouches. On s'abstiendra d'autre part d'étendre au pinceau une couche de peinture à l'huile sur toute la machine.
  - En ce qui concerne les soins à donner au moteur, prière de se reporter aux publications 3a et 3b de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (voir ce qui est mentionné à ce sujet dans le no. 12/58 du TRACTEUR, à la page 13).

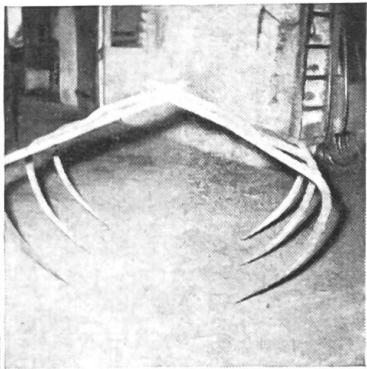
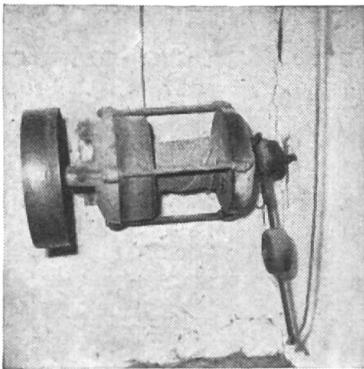
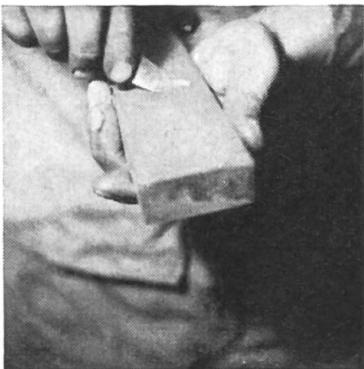
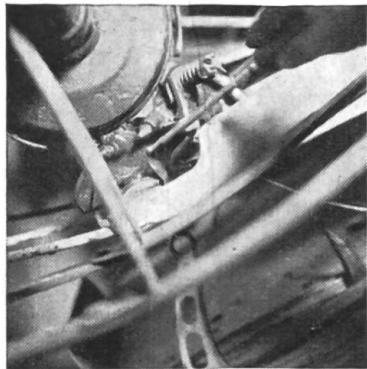
**Les tracteurs à 2 roues avec remorque à essieu moteur exigent les mêmes soins d'entretien que les motofaucheuses et les chars à pneus** (Concernant ces derniers, voir le no. 12/58 du TRACTEUR, à la page 14).

Le président du tribunal invite les témoins à se retirer. Mais c'est plus

vite dit que fait, car la motofaucheuse n'arrive pas à démarrer. Elle y parvient enfin, grâce aux connaissances que l'huissier possède heureusement en mécanique. Cet intermède a égayé aussi bien les juges que les assistants. Plus d'un d'entre eux se sera certainement dit que la mécanisation et la motorisation des exploitations exigent de l'agriculteur qu'il soit plutôt un véritable mécanicien qu'un mécanicien amateur. Plus d'un spectateur se sera peut-être aussi dit qu'il profitera à l'avenir de toutes les occasions qui lui seront offertes pour perfectionner ses connaissances en mécanique agricole. Souhaitons qu'à la fin de ce procès, le professeur de branches agricoles qui fonctionne comme juge assesseur soit pleinement convaincu de la nécessité, pour les écoles d'agriculture, de faire un grand pas en avant afin de rattraper leur retard en ce qui concerne la place réservée dans les programmes d'enseignement à la connaissance et à l'entretien des machines. Espérons qu'il saura aussi dire franchement et énergiquement son opinion à ce sujet, notamment à ceux qui occupent une position hiérarchique supérieure à la sienne.

Pendant que j'étais plongé dans ces réflexions, diverses **machines à récolter les fourrages et les céréales** (épandeuse d'herbe, faneuse, râteau faneur et andaineur, râteau andaineur à disques, chargeuse, moissonneuse-lieuse, etc.) font leur apparition comme **les témoins no. 22**. Ainsi que nous avons déjà pu le constater antérieurement, certaines de ces machines ont un extérieur très négligé, alors que d'autres ont bel aspect. L'huissier, qui n'a encore jamais vu de râteau andaineur à disques, s'amuse un moment avec un de ces «soleils». Il croit probablement avoir affaire à la roue de la fortune d'une foire villageoise ou bien à une marguerite que l'on peut effeuiller en songeant à quelqu'un . . . Cette diversion sans grand intérêt m'a empêché une fois de plus d'entendre certaines questions et réponses. Espérons que la Rédaction ne s'en apercevra pas sinon elle pourrait se permettre de réduire éventuellement mon honoraire. Je me vois donc obligé de ne prendre note que des revendications concernant l'entretien. Elles sont les suivantes:

- a) ● Pendant leur période d'utilisation, il n'y a pour ainsi dire pas de travaux de nettoyage à effectuer aux machines à récolter fourrages et céréales.
  - Enlever le foin ou la paille entortillés autour des arbres et des autres pièces mobiles. Le fourrage enroulé se montre particulièrement dangereux aux endroits où les arbres sont étanchéifiés au moyen de joints Simmer.
  - Remettre du lubrifiant aux postes de graissage.
  - Les machines qu'on laisse dans les champs doivent être recouvertes d'une vieille bâche que l'on attachera avec des ficelles.
- b) ● Après le travail, nettoyer la machine à fond en se servant d'un pinceau et de carburant Diesel pour les parties encrassées. La laver ensuite au jet d'eau.
  - Bien laisser sécher.
  - Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.



- Remplacer les pièces défectueuses, faussées ou cassées.
- Contrôler le bon fonctionnement de la machine.
- Détendre ou décomprimer les ressorts.
- Enduire les parties métalliques nues de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien).
- Remédier aux dégâts subis par la peinture.
- *Si nécessaire, changer l'huile des engrenages sous carter* (huile devenue acide, présence d'eau!).
- Examiner si les courroies trapézoïdales présentent des défauts (entailles, déchirures). S'il existe un dispositif tendeur, détendre les courroies ou les enlever avant le remisage prolongé de la machine.
- Nettoyer les chaînes à fond, puis les tremper dans du suif fondu.

Pour les soins à donner à la barre de coupe, se reporter à ce qui a déjà été dit à ce sujet concernant les témoins no. 21 (à la page 24).

- Avant l'hiver, démonter les toiles et les tabliers transporteurs, puis les nettoyer soigneusement avec une brosse, de l'eau tiède et du savon synthétique (no. 3 du nécessaire d'entretien).
- Lorsque ces transporteurs seront complètement secs, les entreposer dans un endroit exempt d'humidité et hors d'atteinte des souris.
- Epousseter à fond le dispositif de liage et l'enduire de liquide antirouille à l'aide d'un pinceau (no. 1 du nécessaire d'entretien).

En ce moment, il y a bousculade à l'entrée de la «salle d'audience», parce que deux témoins veulent passer en même temps. Le malentendu provient cette fois encore d'une erreur commise par le greffier. Il n'a pas inscrit les **palans**, les **monte-charge**, les **monte-foin à pince** et les **élévateurs** sous la rubrique «Transports», mais sous «Machines de récolte». Comme l'huissier se tient aux côtés du greffier, il admet les dites machines comme **témoins no. 23**. Elles éveillent l'intérêt de toute l'assistance, ce qui a pour effet de la tenir tranquille. Un monte-foin à pince s'est placé de telle façon (intentionnellement ou pas, je ne peux le dire) que sa pince se trouve juste au-dessus de la tête d'un accusé. Celui-ci prend peur et va se réfugier en hâte près de la table des juges. Cet incident déclenche l'hilarité générale. Mais l'huissier a tôt fait de rétablir l'ordre et l'audition

des témoins no. 23 commence. Comme j'ai déjà «noirci» un respectable nombre de pages, j'éprouve tout à coup un sentiment de pitié pour la Rédaction, qui aura tant à lire, et me limite à ne reproduire ici que ce qui fut exigé en fait d'entretien, à savoir:

- b) ● Enlever à sec, avec une brosse, la poussière et la saleté.
- Enduire les dents de la pince des monte-foin de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien).
  - Remettre du lubrifiant aux postes de graissage (ne pas enlever les surplus de graisse!).
  - Epousseter les câbles d'acier, puis les nettoyer à sec avec un chiffon (ne pas graisser ceux des monte-foin à pince, à cause de la poussière!).
  - Veiller à ce que les gorges de poulie et les tambours sur lesquels passent des câbles de chanvre (dans les exploitations où il en existe encore) ne soient pas attaqués par la rouille.
  - Donner une couche de peinture aux poulies à gorge et aux tambours de treuil.
  - Protéger les câbles de chanvre contre l'urine des souris. Eventuellement les enlever et les ranger dans un endroit non accessible aux souris avec les cordes servant à lier les chargements.

### Elévateurs

- b) ● Nettoyer à sec toutes les pièces mobiles.
- Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.
  - Appliquer du liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien) sur les parties métalliques nues.
  - Détendre ou décomprimer les ressorts.

Lorsque ces témoins s'éloignent, une **sarcluse**, qui s'était faufilée parmi eux à l'insu de tout le monde, se trouve seule devant les juges avec un air ahuri. Le président réagit immédiatement et décide de la considérer comme le **témoin no. 24**. Son attitude est timide et craintive. Aussi se contente-t-elle d'émettre simplement les vœux suivants:

- a) ● Enlever soigneusement la terre et la saleté au moyen du jet d'eau.
- Rajouter du lubrifiant aux pièces mobiles en se gardant d'enlever les excédents de graisse.
  - Enduire les parties métalliques nues de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien).
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
- Retoucher au pinceau les endroits où la peinture a subi des dégâts.

La sarcluse file si rapidement que l'on se demande si elle est heureuse que l'interrogatoire soit terminé ou si elle a peur des **témoins no. 25**, qui débouchent sur la gauche. Il s'agit de **machines à récolter les pommes de terre et les betteraves**. Ces matériels sont de toutes les sortes, allant de la simple arracheuse à cheval à la machine compliquée à récolte totale. A

cette occasion, chacun aura pu se rendre mieux compte de la grosse dépense qu'exige l'acquisition des derniers types d'arracheuses précités. Contrairement à ce qui se passe avec les machines industrielles, on ne peut les mettre en service que pendant une brève période. J'ai noté comme suit les revendications formulées par ces témoins:

- a) ● Laver à fond au jet d'eau toutes les parties ayant été en contact avec de la terre.
- Après le travail, rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Pulvériser du liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien) sur les tabliers transporteurs, les cibles secoueurs, les grilles rotatives et les galets de roulement (excentriques), puis projeter de la poudre de graphite.
  - Pour les moyeux des roues, se reporter à ce qui a déjà été dit dans le no. 12/58 du TRACTEUR, à la page 14, concernant les véhicules agraires.
  - Remplacer les pièces défectueuses.
  - Redonner une couche de peinture ou retoucher les endroits où elle est partie.
  - Changer au besoin l'huile des engrenages logés sous carter (huile acide, présence d'eau!)
  - Détendre ou décomprimer les ressorts et les courroies trapézoïdales.

J'ai à peine noté ces différents points qu'on entend un grand bruit à l'entrée de la «salle». Tous les regards sont dirigés vers ce point. Aussi peu de spectateurs ont-ils pu voir que le greffier fut presque accroché au passage par une arracheuse chargeuse et que les juges se sont alors levés comme un seul homme en poussant des exclamations. Mais ce n'était heureusement qu'une fausse alerte. Elle aura eu au moins l'avantage de montrer à ces messieurs, à l'aide d'un exemple tangible, les dangers que peuvent présenter les machines agricoles. Au cours de cet après-midi, j'ai pu me rendre compte, une fois de plus, qu'il n'est pas aussi simple que l'on croit de faire le compte rendu d'un procès. On ne doit se laisser distraire par rien. Il n'est également pas permis de se perdre dans ses pensées, comme cela vient de nouveau de m'arriver. Etant donné que la majeure partie de l'interrogatoire des **témoins no. 26** m'a échappé, je ne vais pas me risquer à «broder» au hasard. Tout ce dont je me souviens, c'est que parmi ces **batteuses** et **botteuses**, deux se sont plaintes de l'absence de dispositifs protecteurs autour des courroies de transmission et des pouilles. Une des batteuses a aussi parlé d'un accident mortel dû à un câble électrique endommagé. Le greffier a bien voulu me dire ensuite quelles furent les exigences présentées par ces témoins au cours de leur interrogatoire. Les voici donc:

- a) ● Un nettoyage à fond effectué régulièrement pendant la période où ces machines sont fortement mises à contribution évite bien des désagréments et des frais. Lors du battage de céréales humides ou mouillées, en particulier, il est absolument indispensable de nettoyer soigneusement, à inter-

valles rapprochés, le batteur, le contre-batteur, l'ébarbeur et l'ensemble des cribles. Les cavités situées sous l'élévateur à godets et les tabliers transporteurs peuvent être tellement obstruées par des poussières, de la terre ou de la paille, que ces organes n'arrivent plus à fonctionner normalement.

- En nettoyant les pièces et les parties mouillées, les essuyer soigneusement avec un chiffon et faire marcher la batteuse à vide (sans l'alimenter), l'air des ventilateurs contribuant au séchage de la machine.
- Remettre du lubrifiant aux postes de graissage (ne pas enlever les petits excédents de graisse).
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Pulvériser du liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien) sur le batteur et le contre-batteur.
  - Détendre ou décomprimer les ressorts et d'autres organes.
  - Démonter les pièces défectueuses en vue de leur réparation.
  - Examiner si la couche de peinture des parties en bois, en fer et en tôle a été endommagée et procéder à des retouches.
  - Si la batteuse comporte des conduites (à grain, à bales, à paille), se référer à ce qui est dit plus loin au sujet des conduites des hacheuses ensileuses (à la page 32).
  - Détendre ou enlever toutes les courroies de transmission.

Le président du tribunal commence à manifester visiblement son impatience. En annonçant il y a à peine une heure qu'il fallait que l'audition des témoins soit terminée aujourd'hui, il ne se rendait probablement pas compte qu'un aussi grand nombre de machines, souvent compliquées, devaient être encore entendues. Mais il ne veut évidemment pas perdre la face et se met à activer le déroulement des opérations. C'est pourquoi il abrège l'interrogatoire des **témoins no. 27**, qui sont des **tarares**, des **cribleurs** et des **trieurs**. Il ne leur laisse faire que de brèves déclarations sur leur aspect extérieur pour passer immédiatement aux revendications qu'ils présentent en fait de soins d'entretien, soit:

- a) ● Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.
- b) ● Nettoyer à fond l'extérieur et l'intérieur de la machine.
  - Remettre du lubrifiant aux postes de graissage.
  - Démonter tous les cribles et vérifier leur état.
  - Resserrer les vis qui en ont besoin et pourvoir les écrous ou les têtes de boulon, si nécessaire, de systèmes d'arrêt d'écrou (rondelles élastiques, goupilles, arrêteoirs de tôle, ligatures en fil métallique).
  - Contrôler si la peinture des parties de bois ou de métal a été endommagée et réparer les dégâts éventuels.
  - En ce qui concerne les *cribleurs*, examiner l'état des tôles perforées du cylindre et du crible à secousses.

Les **témoins no. 28**, autrement dit les **moulins à cylindres**, les **moulins à meules** et les **moulins à marteaux**, sont également «expédiés» sans beau-

coup de ménagements. Aussi ne puis-je noter que les désirs qu'ils expriment, soit:

- a) ● Epousseter la machine après chaque usage.
- Nettoyer les recoins de l'intérieur de la machine où se sont déposés des restes du produit moulu (se servir au besoin d'un morceau de bois pointu).
- En rajoutant du lubrifiant aux postes de graissage, veiller à ce qu'aucune goutte d'huile ne pénètre dans le moulin.
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Démonter de temps en temps les cylindres, les meules et les tamis, puis les nettoyer à sec au moyen d'une brosse métallique. Faire rectifier de temps à autre les cannelures des surfaces frottantes.
  - Avant la remise en marche, vérifier si les pièces sont correctement ajustées.
  - Vider et brosser avec soin le sac à poussière.
  - Remédier aux dégâts causés à la peinture.
  - Couvrir la trémie, à l'aide d'une toile ad hoc, afin de la protéger contre la poussière et les souris, ainsi que pour empêcher les enfants d'y jeter des corps étrangers.
  - Avec l'acaricide Geigy 33, nettoyer *à fond* les récipients recevant le produit moulu et ne pas les fermer complètement afin d'assurer leur aération (faire toutefois attention à ce que les souris ne puissent s'y introduire).

Les machines en question se retirent et l'on voit apparaître des **broyeurs**, qui représentent les **témoins no. 29**. Ils ont l'air timide et formulent hâtivement leurs vœux, que je note comme suit:

- Procéder de temps en temps au nettoyage de la machine.
- b) ● Les moteurs électriques incorporés étant logés dans une carcasse étanche, ils se montrent insensibles aux agents extérieurs (voir à leur sujet ce qui a déjà été recommandé aux pages 28/29 du «Tracteur» 12/58).
- Remettre du lubrifiant aux postes de graissage.
- Contrôler périodiquement les pièces mobiles ainsi que le bon fonctionnement de la machine.
- Ne jamais laisser la turbine tourner à vide (danger que la force centrifuge provoque la rupture de pales).

Les **témoins no. 30**, qui sont des **hache-fourrages** et des **hacheuses en-sileuses**, ont également à souffrir du rythme rapide auquel se déroule la séance depuis un certain moment. Je me suis dépêché d'inscrire leurs revendications, à savoir:

### **Hache-fourrages**

- a) ● Après chaque emploi, épousseter la machine et en nettoyer l'extérieur.
- Enlever les ficelles des balles de paille qui ont pu s'enrouler autour de l'arbre principal.
- Remettre du lubrifiant aux postes de graissage.
- Graisser légèrement les pignons du changement de vitesse au cas où ils fonctionneraient à sec.

- Après chaque usage, repasser les couteaux avec une pierre à aiguiser, puis les réajuster (cintrage). Ce faisant, veiller à ce que les lames frottent légèrement et régulièrement sur toute la face de la bouche afin d'obtenir une coupe aussi nette que possible. Si la machine est souvent utilisée, il faudrait, au moins une fois par année, que les couteaux soient soumis à un affûtage et la bouche à un dressage (au besoin par un professionnel).
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Enduire les parties métalliques nues de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien).
  - Remédier aux dégâts subis par la peinture.

### **Hacheuses ensileuses**

- a) ● Après chaque emploi, laver la machine à l'aide du jet d'eau.
- Nettoyer les endroits encrassés en se servant d'un pinceau et de carburant Diesel.
- Etendre du liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien) sur les parties métalliques nues.
- Ne pas aiguiser exagérément au moyen du dispositif d'affûtage incorporé. Enlever le morfil éventuel avec une pierre à aiguiser.
- Evacuer l'eau amassée dans les cavités (fond du carter du volant porte-couteaux, etc.) afin d'éviter la rouille.
- Avant chaque mise en marche, inspecter si des objets n'ont pas été déposés par mégarde dans le couloir d'alimentation ou devant les rouleaux de compression.
- Nettoyer le volant-ventilateur et tout le dispositif d'alimentation. Faire attention à ce que l'on ne mette pas la machine en marche au cours des travaux d'entretien.
- Débosseler les conduites aussi bien que possible avec un maillet en introduisant un morceau de bois rond à l'intérieur.
- Retoucher les endroits où la peinture est partie.
- Vider le réservoir servant pour l'adjonction de mélasse, le laver (à l'eau chaude, si nécessaire) puis le sécher. Procéder de même avec la tuyauterie et les robinets.

Il est à supposer que les **trieurs-calibreurs** à pommes de terre, qui devaient comparaître également comme témoins no. 30, s'étaient esquivés pendant un moment, car les voici qui entrent tout à coup à la surprise de l'huissier. Le président du tribunal leur demande de dire rapidement quelles sont leurs exigences en fait d'entretien. Ils s'expriment unanimement ainsi:

- b) ● Effectuer le nettoyage de la machine à sec.
- Décrotter les grilles ou les cylindres à l'aide d'une brosse métallique.
- Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage et aux vibrateurs (ne pas enlever les excédents de graisse aux arbres).
- Epousseter les tapis d'alimentation.

- Détendre le dispositif tendeur.
- Remédier aux dégâts causés à la peinture aussi bien sur les parties en bois que sur les parties en métal.

L'esprit de méthode qui a présidé à ces débats judiciaires a déjà eu pour effet de créer quelques petits incidents. C'est encore le cas en ce moment. Le président croyait en avoir fini avec l'audition des témoins alors que l'on voit encore s'avancer bruyamment un groupe **d'engrangeurs pneumatiques à foin et à gerbes**. Une fois de plus, l'huissier a commis l'erreur de ne pas inscrire ces machines sous la rubrique «Transports», et c'est pour cette raison que l'horaire n'a pas été respecté. Quoi qu'il en soit, le président décide de les admettre comme les **témoins no. 31**. Leurs doléances ne se rapportent pour ainsi dire qu'à leurs conduites très fortement bosselées (enfoncures) et à leur état extrêmement poussiéreux. Voici quels doivent être les soins à leur donner, selon leurs déclarations:

- a) ● Après chaque emploi, épousseter et nettoyer l'extérieur du ventilateur.
- Enlever les restes de foin et de paille à l'intérieur du ventilateur.
- Accorder une attention particulière à l'injecteur et au clapet de retenue, qui doit jouer librement.
- Rajouter du lubrifiant aux postes de graissage.
- Remédier aux déformations subies par les conduites en procédant comme il a été indiqué pour la hacheuse ensileuse (à la page 32).
- b) ● En plus des opérations ci-dessus:
  - Comme les engrangeurs pneumatiques sont généralement très encombrants, on est enclin à les laisser simplement dehors, d'une année à l'autre, ou à les entreposer sous un avant-toit. Dans bien des exploitations, il serait toutefois possible de les remiser sur un plancher de grange en les mettant debout, sans qu'ils prennent beaucoup de place. Si l'on ne peut faire autrement que les laisser à l'air libre, il est alors indispensable de les entourer d'un abri en lattes (liteaux), que l'on couvrira de carton bitumé jusqu'à terre. Il est bien entendu que l'engrangeur doit reposer sur un support (planches).
  - D'une manière générale, les conduites peuvent être laissées là où elles ont été montées.
  - Si elles ne sont pas protégées par un revêtement métallique, il faut enduire tous les tronçons de la conduite de liquide antirouille (no. 1 du nécessaire d'entretien).

Visiblement soulagé, le président peut déclarer maintenant que l'audition des témoins est terminée et que la suite des débats aura lieu lundi matin, dans la salle du tribunal de la commune de X.

#### **Le réquisitoire (lundi matin)**

Après quelques observations d'ordre général, le président du tribunal donne la parole à l'avocat de l'accusation. Celui-ci se lance tout d'abord dans des remarques concernant la grave carence de soins dont

ont souffert les machines présentées le samedi précédent. Il estime que de pareilles négligences constituent un scandale. Il reconnaît ensuite que le travail des agriculteurs est souvent pénible et que les conditions dans lesquelles ils doivent diriger leur exploitation se sont montrées surtout difficiles depuis la dernière guerre en raison de la rareté de la main-d'œuvre. Mais il considère que c'est précisément parce que l'argent se gagne avec peine, et que les machines coûtent cher, qu'il faut à plus forte raison s'occuper de ces dernières. L'avocat de l'accusation ne conteste pas les difficultés de toute sorte auxquelles se heurtent actuellement nos agriculteurs. Toutefois, si l'écoulement des produits représente un problème qui n'est pas facile à résoudre, ne serait-il pas plus sage de négliger certaines activités qui ne rapportent pas beaucoup afin de disposer du temps nécessaire pour l'entretien des machines? A cette occasion, il cite le slogan suivant, lu dans notre périodique: «Agriculteurs, dites-vous bien que vous ne gagnez jamais autant à l'heure que lorsque vous entretez vos machines!» D'autre part, les possibilités de parfaire ses connaissances relativement à l'entretien des machines ne manquent pas, actuellement. En ce qui concerne les organisations agricoles, elles se montrent suffisamment actives, à cet égard. L'avocat cite une nouvelle fois le «Tracteur» (j'ignorais qu'il fût lu aussi attentivement!), ou, plus exactement dit, un passage du dernier rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs qui y a été publié. Il décrit aussi la façon dont un agriculteur du voisinage s'est fabriqué des locaux de remisage rationnels et bon marché en utilisant des caisses d'emballage de jeeps. Puis l'avocat de l'accusation conclut son réquisitoire en demandant que les inculpés soient punis de manière exemplaire et que l'on donne pleine satisfaction aux plaignants, faute de quoi une grève des machines agricoles apparaît inévitable.

### **Le plaidoyer**

Avec beaucoup de fougue, et en faisant souvent preuve d'une grande habileté, l'avocat de la défense discourt maintenant à la barre. Ce ne sont pas des délinquants que l'on voit au banc des accusés, dit-il, mais des hommes honorables. Comme nous tous, et même dans une plus grande mesure, ils souffrent de cette maladie de notre époque qu'est le manque de temps. Ils ont été dépassés par la marche rapide du progrès. Comparez le parc de machines d'une exploitation agricole moyenne des années trente avec celui d'une exploitation actuelle de même grandeur et vous serez frappés de la différence. A la fin de la dernière guerre, la mécanisation et la motorisation de l'agriculture ont pris un développement que l'on n'aurait jamais pu soupçonner. Dès 1945, certains de mes clients suivirent les cours d'une école d'agriculture. Demandez-leur donc ce qu'ils ont appris dans ces établissements concernant l'entretien des machines! Je n'en fais même pas un reproche aux écoles d'agriculture, ni aux professeurs qui leur sont attachés. La responsabilité de cette situation anormale doit être cherchée plus haut. Le fautif, c'est l'Etat, Monsieur le président! L'Etat, autrement dit

la Confédération suisse, entretient à Zurich une Ecole polytechnique fédérale. Dans cet établissement d'enseignement supérieur, désigné en abrégé par le sigle E.P.F., on forme notamment nos futurs professeurs de branches agronomiques. Au cours de 15 années, ces messieurs du corps enseignant de l'Ecole polytechnique fédérale ne sont pas parvenus à adapter certains programmes d'enseignement, destinés aux futurs professeurs de nos écoles d'agriculture, aux conditions entièrement nouvelles intervenues durant cette période. A ma connaissance, une réforme des dits programmes d'enseignement serait toutefois près d'être achevée, mais le machinisme agricole y aurait été traité une fois de plus en parent pauvre. Comme conclusion, je demande par conséquent l'acquittement de mes clients ainsi qu'un dédommagement équitable pour le temps perdu et le tort moral causé.

Les magistrats se retirent pour délibérer. Ils reviennent un moment après, plus tôt qu'on ne s'y attendait. Le président du tribunal donne lecture du jugement, ainsi énoncé: «La cour, reconnaissant les circonstances spéciales inhérentes à cette affaire, libère les inculpés des chefs contenus dans l'acte d'accusation, en raison de l'absence d'actions prémeditées. Il reconnaît d'autre part les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les plaignants. En conséquence, la cour arrête ce qui suit:

1. Pendant cet hiver, les accusés devront suivre un cours technique sur l'entretien des machines agricoles. Monsieur N., professeur de branches agronomiques, aura la responsabilité de l'organisation et de la conduite du dit cours. Il sera fait appel à un spécialiste comme moniteur.
2. Les plaignants ne cesseront pas le travail. A l'avenir, les plaintes au sujet de l'insuffisance des soins seront à adresser à la section compétente de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs.
3. Les futures «conditions de travail» seront réglées par un contrat de travail collectif à élaborer conjointement par l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles et l'Association suisse de propriétaires de tracteurs.
4. Le présent jugement devra être publié dans le «Bulletin», organe de l'Association suisse des professeurs d'agronomie et des ingénieurs-agronomes» afin que ces milieux soient rendus une nouvelle fois attentifs à la situation inadmissible, constatée lors de cette affaire, qui existe dans le domaine du machinisme agricole.
5. Les frais de ce procès seront à la charge de l'Etat, qui a négligé ses devoirs en la matière vis-à-vis des Ecoles cantonales d'agriculture et de la Division fédérale de l'agriculture du D.E.P.

Voilà un véritable jugement de Salomon, qui est favorablement accueilli par la majorité des assistants. Mais il est à supposer qu'il suscitera quelques remous en dehors de la salle du tribunal ... Rr.

(Trad. R. Schmid)

---

**A la fin de la période d'utilisation, démontez sans tarder la barre de coupe, à cause des risques d'accidents et de l'usure!**

## Les produits mentionnés ci-dessous, vendus par d'autres firmes, correspondent aux produits du nécessaire d'entretien AGRO-PAC

### Numéro du nécessaire d'entretien:

- 1 = BP-Energol Chassis Protective Compound.  
= Esso-Rust Ban 392, resp. Rust Ban 339 ou 623.  
= Shell Chassis Protective.
- 2 = BP-Energol Penetrating Oil.  
= Esso-Penetrating Oil.  
= Shell Donax P.
- 3 = BP-By-Prox.  
= Esso-Atlas Auto Wash.  
= Shell-Teepol.
- 4 = BP-Engrease C. 3 G ou  
BP-Engrease L. 2.  
= Esso-Multi-Purpose Grease H,  
(N'est pas vendu par la Société SHELL).
- 5 = BP-Engrease C. 3 ou  
BP-Engrease L. 2,  
(N'est vendu ni par la Société SHELL, ni par la Société ESSO).



## ERLAU-chaînes tout-terrain

offrent une adhérence maximale sur le verglas, la neige et dans n'importe quel terrain.

ERLAU-chaînes tout-terrain se montent facilement et se nettoient d'elles-mêmes. Elles sont fabriquées avec un super-acier, trempé par un procédé spécial.

Chaque maillon est protégé par un anneau de renforcement.

Demandez toujours les chaînes tout-terrain ERLAU car elles sont d'une qualité supérieure.

Vente par les garagistes et les grossistes suivantes:

Auto-Matériel Lausanne Tel. 021/22 33 68  
Flückiger E. Genève Tel. 022/32 36 33  
Grossenbacher + Co. AG. Bern Tel. 031/2 77 51  
Kanne AG. Zürich Tel. 051/24 27 11

Agence générale: ESA Berthoud, Zurich, Lausanne